

ARCHÉOLOGIE  
DE LA FRANCE  
INFORMATIONS

## ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia

Languedoc-Roussillon | 1993

---

### Villetelle – Le Sablas

Jean-Luc Fiches, Yves Manniez et Véronique Mathieu

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/11750>

ISSN : 2114-0502

#### Éditeur

Ministère de la culture

#### Référence électronique

Jean-Luc Fiches, Yves Manniez et Véronique Mathieu, « Villetelle – Le Sablas », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Languedoc-Roussillon, mis en ligne le 01 mars 2004, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/11750>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© Ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

---

# Villetelle – Le Sablas

Jean-Luc Fiches, Yves Manniez et Véronique Mathieu

---

## Identifiant de l'opération archéologique :

Date de l'opération : 1993 - 1998 (FP)

Inventeur(s) : Fiches Jean-Luc (CNRS) ; Manniez Yves (INRAP) ; Mathieu Véronique

- 1 Interrompues à l'automne 1985 (Nickels, André ; Gutherz, Xavier ; Colin, Marie-Geneviève. 1987-1988.) pour assurer l'étude et la publication des premières recherches sur l'habitat qui s'étend au pied de l'oppidum en bordure du Vidourle (Fiches, Jean-Luc (dir.). 1989.), les fouilles ont repris au Sablas suite à l'arrachage de vignes qui offrait l'opportunité d'une approche extensive de la station routière sur la voie Domitienne (Fig. n°1 : Localisation des vestiges sur le plan d'ensemble du site d'Ambrussum).
- 2 En préalable à la fouille, une prospection géophysique par mesures de résistivité électrique et de magnétisme a été conduite par la fondation RAAP d'Amsterdam en avril 1993. La totalité de la parcelle comprise entre la fouille des années 1980 et le pont, soit une superficie de 1,1 ha, a fait l'objet d'observations (Anderson, K. ; Brandt, R.V. ; Orbons, J. 1994.). Ce travail a permis d'évaluer l'étendue des vestiges accessibles et d'orienter les terrassements. L'enlèvement des terres labourées par décapage mécanique a été effectué en deux temps : limité, en 1993, aux besoins de la première campagne (800 m<sup>2</sup>), il a été étendu, en mai 1994, avec le concours de l'AFAN, à la totalité de la surface accessible du quartier, soit une surface de 13 700 m<sup>2</sup> (parcelles A399 et A404).
- 3 Le dégagement extensif des vestiges a alors confirmé, en les précisant, les résultats des prospections géophysiques. Il a également fait apparaître l'organisation du quartier qui, en l'état, présente, du nord-ouest au sud-est, trois parties distinctes, organisées de part et d'autre de la rue principale qui constitue, dès l'époque proto-augustéenne, un tronçon de la voie Domitienne.
- 4 Au nord-ouest de la parcelle explorée en 1980-1985, les constructions se limitent aux abords de la rue dont on a pu vérifier qu'elle se dirigeait vers la garrigue pour emprunter

le tracé le moins pentu. Ces constructions se prolongent d'ailleurs au-delà de la parcelle décapée. La partie centrale du quartier, située sous une falaise calcaire (le Devès), est celle qui s'étend le plus en direction du Vidourle. Entre la rue et celui-ci, elle comporte quatre îlots séparés par des ruelles. De l'autre côté de la rue, de telles divisions n'apparaissent pas mais les constructions, qui s'engagent sous le chemin actuel, doivent être moins profondes. Au sud-est et jusqu'au pont, l'emprise des vestiges dégagés tend à se réduire régulièrement. Il est probable qu'à ce niveau, le quartier se développait surtout au flanc du Devès qui est, à cet endroit, moins pentu. En effet, l'orientation que prend la rue principale avant de passer sous le chemin moderne, montre qu'elle grimpe à flanc de colline pour rejoindre sans doute l'extrémité de la culée du pont.

- 5 Les deux programmes triennaux qui ont été développés entre 1993 et 1998 ont suivi plusieurs axes de recherche qui ont, pour l'essentiel, concerné quatre parties distinctes du chantier. Les fouilles des années 1980 ayant fourni des renseignements précis sur les grandes périodes d'occupation du site, on a d'abord privilégié une fouille extensive, limitée aux niveaux les plus récents qui aient été conservés. Entre 1993 et 1995, cette stratégie, qui visait à déterminer différents équipements du relais, a été mise en œuvre de part et d'autre de la voie Domitienne (zone 3) dans la partie centrale du quartier : en direction du Vidourle, on a reconnu des lieux d'étape pour les voyageurs (zones 4 à 7) comparables à celui qui avait été identifié dans la zone 1 ; de l'autre côté de la rue (zone 8), on a surtout mis en évidence la présence d'un établissement de bains. De 1995 à 1998, une fouille stratigraphique a été conduite pour reconnaître les différents états d'une maison d'habitation (zone 9) et pour caractériser, à proximité, l'évolution de la périphérie de l'habitat (zones 10, 11 et 13) (Fig. n°2 : Plan du quartier central de la station routière). Enfin, on a cherché à définir le profil de la berge antique et l'évolution des rapports entre l'habitat et le Vidourle. Ainsi, en 1994, une tranchée pratiquée jusqu'à la levée de terre qui borde le fleuve avait permis à Guilhem Fabre de faire des observations dans ce sens. Mais c'est en 1998, dans le cadre du projet collectif de recherches sur la vallée du Vidourle, que deux coupes perpendiculaires au fleuve (zones 15 et 16) (Fig. n°1 : Localisation des vestiges sur le plan d'ensemble du site d'Ambrussum) ont fait l'objet d'une véritable étude géoarchéologique, conduite par Jean-François Berger et Michiel Gazenbeek. En outre, la politique de prélèvements, dirigée depuis 1995 par Ramon Buxó et N. Rovira, complète les données déjà acquises, et fournit de premiers résultats pour la carpologie (Ramon Buxó) et l'ichtyofaune (G. Piques) Ainsi, l'étude des semences carbonisées a livré des renseignements floristiques très divers, avec un éventail de plantes cultivées (orge vêtue et blé nu ; lentilles ; raisin et olive) en combinaison avec un petit nombre de plantes adventices et rudérales. Pour l'ichtyofaune, il ressort de la détermination des différents taxons et de leur biotope respectif qu'au Haut-Empire, le Vidourle ne jouait qu'un rôle d'appoint dans l'apport en poissons alors que l'essentiel des ressources provenait du littoral ou de salaisons.

## Des lieux d'étape pour les voyageurs (zones 4 à 7)

- 6 Cet espace (Fig. n°2 : Plan du quartier central de la station routière) est organisé par trois ruelles d'inégale largeur qui se développent en direction du fleuve à partir de la rue (du nord au sud, zones 2, 6 et 13). Les limites latérales des îlots, correspondant aux zones 1, 4 et 5, ne sont pas implantées à la perpendiculaire de la façade sur rue, mais répondent à des règles préétablies, au moins en ce qui concerne l'orientation des îlots les uns par

rapport aux autres et par rapport à la voie Domitienne (Mathieu, Véronique. À paraître.). En effet, des chaînages en pierre de taille, situés aux angles sud-est de la zone 4 et nord-ouest de la zone 5, au débouché de la ruelle 6 sur la rue principale, dessinent des arêtes qui épousent l'orientation relative des murs latéraux des îlots par rapport aux façades sur rue.

- 7 En 1993 et 1994, la fouille a porté sur la moitié sud-ouest de cet ensemble où les niveaux d'abandon du quartier étaient conservés. L'étude des céramiques a permis de dater le dernier état des zones 4, 5 et 7 de la première moitié du III<sup>e</sup> s. (claire B, claire C, commune à engobe micacé et amphore africaine). Et, si la plupart des huit monnaies ont été émises durant le II<sup>e</sup> s., deux fournissent, pour l'abandon, un *terminus post quem* vers 220-230. Ce lot de céramiques (quatre mille sept cent quatre-vingt-seize tessons) est contemporain de celui qui avait déjà été découvert dans les niveaux d'abandon de la zone 1 (Raynaud, Claude. 1986.).
- 8 On a donc mis en évidence deux îlots (zones 4 et 5) qui s'ouvrent sur la rue par l'intermédiaire d'une galerie (zone 7) limitée, à ses extrémités, par une pièce avancée dont l'une (zone 4, secteur 7) a été implantée au début ou au cours de la dernière période d'occupation. C'est la présence de bases de colonnes en place qui fait considérer cet espace rectangulaire (27 m x 5 m) comme une galerie couverte. En 1993, une fouille partielle a montré que des recharges de gravier assuraient la transition entre la voie Domitienne et l'entrée de la zone 4 située en contrebas.
- 9 L'îlot de la zone 4 (44 m x 19 m) s'ouvre sur la galerie par une porte charretière qui a conservé l'un des monolithes qui supportaient l'hublot. Derrière cette entrée, un passage (secteur 1), qui s'élargit au-delà de deux petits locaux de 6 m<sup>2</sup> qui encadrent la porte (secteurs 6 et 8), se développe entre deux rangées de trois pièces et débouche sur une arrière-cour. Son sol de cailloutis compacté a ponctuellement conservé les traces de deux ornières.
- 10 Le bâtiment sud-est comporte trois pièces (2, 3 et 4) au sol en terre battue et aux murs décorés d'enduit blanc moucheté ; ouvertes sur le passage et, pour la première, sur la galerie, ces pièces de dimensions modestes avaient une architecture de pierre et de terre sous une couverture de tuiles. L'abandon y est caractérisé, en effet, par des niveaux consécutifs à l'effondrement des murs (secteur 1) ou par les traces nettes d'un incendie survenu après désertion des lieux (pièce 2) qui a conservé des restes d'adobes et du torchis dont certains fragments portaient l'empreinte de claies de roseaux.
- 11 Dans le bâtiment nord-ouest, trois pièces (9, 10 et 11) s'ouvrent en face de celles de l'autre corps, mais le bâtiment se prolonge à l'ouest par la pièce 7 qui comporte un bassin dans un angle et communique avec la pièce 9, la galerie (zone 7) et la rue ; de l'autre côté, une autre pièce se situait dans le prolongement mais elle a été très endommagée par les labours. Ces pièces présentent le même aspect que celles qui leur font face. Le cloisonnement entre les pièces 9, 10 et 11 offre cependant une architecture en pans de bois qui a été mise en place dans le dernier état et qui utilise un module fondé sur le pied romain (Fig. n°3 : Relevé d'une cloison en pans de bois dans la zone 4). On a également observé dans plusieurs cloisons des deux bâtiments et des locaux annexes ainsi que dans le bassin de la pièce 7, la l'existence d'une arase étanche contre les remontées d'eau par capillarité, faite de fragments de *tegulae* posés à plat et liés au mortier de chaux. Le négatif d'un dormant de porte est également toujours visible (Fig. n°4 : Négatif d'un dormant de

- porte dans la zone 4) dans le petit local qui borde l'entrée de l'îlot au nord-ouest (secteur 8).
- 12 Dans l'arrière-cour, le sol de l'état le plus récent n'a été conservé que dans l'angle sud, contre le bâtiment sud-est. Dans le secteur 5 ont été dégagés un puits au cuvelage de moellons et un caniveau au fond essentiellement constitué de *tegulae*, qui évacuait les eaux de la cour vers la ruelle (zone 6). Partout ailleurs, le décapage préliminaire a révélé un remblai de graviers qui a noyé des structures plus anciennes (dont un angle de murs visible dans la partie centrale) et qui a été épandu après la reconstruction des murs de limite de l'îlot dans cette partie. Ces murs liés au mortier de chaux prolongent, en effet, les façades latérales qui, dans la partie antérieure, sont liées à la terre. C'est certainement le souci de protection contre les inondations qui a conduit à renforcer le dispositif de clôture : ainsi, dans l'arrière-cour, les murs latéraux sont pourvus de contreforts intérieurs et extérieurs et le mur de fond, qui présente un fruit important à l'extérieur, conserve une largeur exceptionnelle de 1,50 m.
  - 13 La ruelle correspondant à la zone 6 s'élargit d'ouest en est (de 3 m à 4,50 m). Elle a dû être désaffectée (présence de murs de bouchage à ses extrémités) pour recevoir de petites constructions allongées, appuyées à la façade de la zone 4 et dont la plus vaste communiquait avec son arrière-cour. Les sols les plus récents n'étant pas conservés, la fouille a surtout révélé un épais remblai daté de la deuxième moitié ou de la fin du II<sup>e</sup> s. (claire B) et la présence d'une fosse dont le comblement date de la fin du IV<sup>e</sup> s. Des niveaux plus anciens ont été atteints par sondages.
  - 14 L'îlot de la zone 5 (Fig. n°2 : Plan du quartier central de la station routière) n'a été que très partiellement exploré après le décapage préliminaire en raison de la disparition des sols les plus récents sauf dans les secteurs 1 à 8 où ils ont été fouillés (à l'exception du secteur 5). On y retrouve, comme dans la zone 4, un passage accessible aux charrettes (secteur 2) qui s'élargit au-delà d'avancées situées derrière la porte. On y a fouillé, en rapport avec l'abandon, un dépotoir essentiellement constitué d'ossements d'animaux, dont certains étaient en connexion. De part et d'autre de ce passage, les bâtiments paraissent cependant moins réguliers que dans la zone 4. On trouve d'abord, de chaque côté, une pièce de superficie sensiblement égale : au nord-ouest, la pièce 1, qui ouvre sur la galerie, conserve de son état le plus récent un *terrazzo* qui n'occupait que l'angle sud-ouest (1,20 m x 2 m) à proximité d'un foyer. Au sud-est, la pièce 4 (8 m x 6 m environ) a conservé les restes d'un sol constitué de tesselles de *tegulae*. C'est à celle-ci que s'appuie la pièce 3 (6 m x 4 m), vraisemblablement ouverte sur la rue et dont le seul équipement est un grand bac en pierre avec orifice d'évacuation, posé sur le sol contre un mur.
  - 15 Au niveau de l'élargissement du passage, les pièces latérales ne semblent pas s'ouvrir sur lui mais plutôt vers la partie détruite de l'îlot, ce qui ne rend pas leur interprétation facile. Au sud-est, c'est une grande pièce (secteur 5) de plan trapézoïdal (base : 9 m ; hauteur : 7 m). Au nord-ouest, l'espace, davantage divisé, comporte : le fond d'un bassin (secteur 6) dont le béton de tuileau a conservé un bourrelet d'étanchéité (2 m x 5 m environ) ; un local de 3,50 m sur 4 m (secteur 7) au sud duquel une structure bâtie en baïonnette pourrait marquer la présence d'une montée d'escalier ; un espace plus vaste (secteur 8) qui communique avec le précédent.
  - 16 Avec leur porte charretière qui commande un passage large, flanqué d'ails bâties et qui débouche sur une grande cour, ces deux îlots présentent, dans le dernier état du quartier, la même physionomie que la zone 1 dans des états plus anciens, et devaient donc avoir les mêmes fonctions d'accueil des voyageurs et de leur équipage.

## Un établissement de bains

- 17 En 1994, une fouille partielle a accompagné le dégagement des structures de l'autre côté de la rue (Fig. n°5 : Plan en pierre à pierre de la zone 8), qui se présente dans son dernier état comme un niveau de circulation en graviers (zone 3) et qui comporte en bordure ouest de la chaussée un puits à base de margelle en pierre de taille (Fig. n°6 : Base de margelle monolithique du puits situé sur la voie Domitienne). Cette intervention a concerné la zone 8 dans laquelle les architectures permettent de distinguer deux ensembles, de part et d'autre du secteur 3 qui n'a pas été fouillé mais qui a pu constituer un passage ouvert sur la rue et dans lequel un fût de colonne suggère la présence d'un portique.
- 18 Dans la partie nord-ouest de la zone 8, trois pièces ont été reconnues autour de celle (secteur 5) qui avait été fouillée en 1968-1970, lors de la découverte du quartier, et dont l'excavation a été rebouchée à cette occasion. Le niveau d'abandon a été exploré dans le secteur 6, une pièce de 4,50 m sur 4,70 m qui possède trois ouvertures (signalons à ce sujet qu'une belle collection de seuils de pierre a été conservée dans cette zone, ainsi que quelques-uns dans les zones 4 et 9) : sous la couche correspondant à la destruction de la toiture caractérisée par la présence de nombreuses tuiles parfois complètes, un sol en terre a été dégagé. Une fosse (FS 109), postérieure à la désertion de l'habitat et certainement liée aux travaux agricoles, a détruit en partie l'architecture. Dans les deux autres pièces, le niveau d'abandon n'a pas été sauvegardé et l'on a rencontré directement un remblai : des adobes fondues associées à de nombreuses tesselles de calcaire blanc, reconnues par sondage dans la pièce 4 ; une couche de pierres de petit et moyen modules, mêlées à des fragments d'adobe fondue dans la pièce 7. Un enduit en place sur l'un des murs de cette pièce appartient à un état antérieur dont le sol n'a pas été atteint.
- 19 La partie sud-est de la zone 8 correspond à un établissement thermal, sans doute à usage public en raison de sa situation par rapport à la voie (Fig. n°5 : Plan en pierre à pierre de la zone 8). Seuls la chambre de chauffe (secteur 2) et un angle d'une pièce chauffée (secteur 8) ont été dégagés ; le reste de l'édifice s'étend sous l'actuel chemin menant au site. Deux états ont été mis en évidence à partir d'une fouille approfondie seulement dans la partie nord du secteur 2 pour préserver, au sud, les structures du second état (première moitié du III<sup>e</sup> s.) ; on a ainsi observé un exhaussement du sol de la chambre de chauffe dû à la présence d'abondantes cendres, mais le sol primitif n'a pas été atteint de sorte que la date de mise en place des thermes demeure inconnue. Le système d'alimentation en eau de l'édifice n'est pour l'instant pas connu même si un fragment de tuyauterie en plomb a pu être retrouvé dans la partie nord du secteur 2. Il est probable que l'eau nécessaire au fonctionnement thermal provenait d'un puits voisin.
- 20 L'organisation de l'espace a été analysée par Alain Bouet [Bouet, 1996, II : 463-464 ; (Bouet, Alain. 1996.)]. La chambre de chauffe (secteur 2), d'une superficie de 23 m<sup>2</sup>, était accessible par une porte ouverte dans son mur sud. Une autre, aménagée à l'angle nord-est, donnait probablement sur un escalier commandant un étage qui se développait sur tout ou partie de l'édifice (la première marche est constituée par une stèle à sommet cintré anépigraphie, utilisée en remploi). Dans le mur occidental, sont aménagés deux *praefurnia* chauffant chacun une pièce. Celles-ci ne sont pas connues, mais le décrochement du mur occidental de la chambre de chauffe indique certainement l'emplacement de leur mur mitoyen.

- 21 Le *praefurnium* méridional comprend, dans le second état, un canal de chauffe long de 1,86 m. Au sud, la première marche d'un escalier large de 0,56 m, menant au niveau de la chaudière, est encore conservée. Un massif de 2,20 m<sup>2</sup>, probable base du réservoir d'eau froide, délimite le côté nord de la sole (Fig. n°7 : Restitution d'un *praefurnium* à canal de chauffe). L'autre *praefurnium*, caractérisé, dès l'état 1, par une gueule circulaire formée par des claveaux en pierre et réaménagé à l'aide de quelques pierres formant une nouvelle sole qui pallie l'usure de l'ancienne à l'état 2, ne comprend aucun canal de chauffe (Fig. n° 8 : Gueule du *praefurnium* nord). L'aménagement du premier laisse penser qu'il s'agit du foyer de la *cella soliaris* (ou *caldarium*), le décrochement dans le mur occidental de la pièce de service témoignant alors de la présence du *solium*.
- 22 Le secteur 8, dans l'angle duquel on a rencontré trois pilettes d'hypocauste sous des fragments de béton appartenant à la *suspensura* effondrée, correspond peut-être au *laconicum*. La fonction de l'espace qui s'étend au sud (secteur 1), reconnu seulement sur une petite superficie, reste pour l'instant inconnue. Celui-ci est cependant lié aux thermes puisqu'en communication avec la chambre de chauffe. De même, au nord, se développe peut-être un portique dont une base a été dégagée (secteur 3).

## Une maison d'habitation (zone 9)

- 23 Entre 1995 et 1998, la recherche porte essentiellement sur l'étude de la maison constituant la zone 9 (Fig. n°2 : Plan du quartier central de la station routière). Cet îlot résidentiel a également abrité des activités de forge. Les murs de la zone 9 prennent pratiquement tous naissance au sein d'un épais remblai essentiellement constitué d'un cailloutis très dense avec des éclats de taille pris dans un limon brun-jaune stérile, et destiné à surélever le quartier afin de le mettre hors d'eau même lors de crues du Vidourle. Cette surélévation du quartier avait déjà été observée lors de l'étude de la zone 1 [Fiches, 1989 : 54, 63-94, 272 ; (Fiches, Jean-Luc (dir.). 1989.)], mais contrairement à ce qui se passe pour cette dernière, la maison de la zone 9 est construite *in extenso* vers les années 25 de notre ère, ses murs ne venant pas prendre appui sur des structures plus anciennes. Ses éventuels états antérieurs au stade de surélévation de l'agglomération ne sont donc pas connus, son existence même n'est pas attestée pour les périodes anciennes de la station routière. La maison présente quatre états datés désormais entre les années 25 et 150, grâce à l'étude des céramiques effectuée par S. Barberan (qui a révisé des datations plus basses envisagées d'abord).
- 24 Dans le deuxième quart du I<sup>er</sup> s. (état D) (Fig. n°9 : Plan de l'état D de la zone 9), la maison prend une forme légèrement trapézoïdale couvrant une superficie totale d'environ 422 m<sup>2</sup>. Elle est bordée à l'ouest par la voie Domitienne, au nord par une ruelle (zone 13) et s'ouvre largement au sud et à l'est (zones 10, 11). Organisé autour d'un vaste espace central à *compluvium* soutenu par quatre colonnes, ce premier état offre un plan désormais traditionnel à *Ambrussum* : la cour intérieure, de petite surface (moins de 18 m<sup>2</sup>), est encadrée de quatre couloirs sous auvents assez larges. L'ensemble de la partie centrale de la maison formant ainsi un vaste espace quasi carré (11,40 m x 10,55 m) d'une surface globale de 120,27 m<sup>2</sup>, soit 28,5 % de la superficie totale restituée de la maison pour cet état. L'aile nord se compose d'une grande pièce en exèdre sur le portique nord, totalement ouverte au sud, et flanquée de deux pièces plus petites, chacune munie d'une porte centrale dont l'une encore équipée de son seuil. Une grande pièce (P 8) formant retour sur l'extrémité ouest du portique nord n'est pas sans évoquer la pièce 1 de la

maison A ou les pièces 4 et 8 des maisons B et C de l'*oppidum* (Fiches, Jean-Luc. 1996.). Plus originales sont, en revanche, les banquettes, d'une largeur constante de 0,70 m, qui équipent les quatre pièces sur leur mur nord. Celle de la pièce 8 formant retour d'angle le long de la façade ouest, est enduite de terre. Les banquettes des pièces 5, 6 et 7 sont formées d'un socle de dalles liées à la terre et enduites de mortier de chaux lissé et blanc. Les murs, qui ne montrent pas ou peu d'innovations techniques par rapport à ceux de l'*oppidum*, étaient eux aussi recouverts d'un enduit au mortier de chaux lissé et blanc, reposant sur une couche d'accrochage en terre. Le portique nord a également livré des enduits blancs. En partie centrale, ces pièces au sol en terre battue ont conservé des traces de rubéfaction sous forme de larges plaques qui attestent l'usage de braseros comme moyen de chauffage. C'est également le cas pour la grande pièce qui, aux côtés du secteur 8, vient former l'aile occidentale de la maison (secteur 12 et 13). Équipée d'une large banquette en fond de pièce, le long du mur nord, elle s'ouvre à l'est sur la partie centrale de la maison par une porte assez large (2,40 m). Les secteurs 8, 12 et 13 ne présentent, en revanche, aucune ouverture directe sur la voie Domitienne : la maison semble alors s'isoler complètement du trafic routier et n'en chercher aucun profit. L'accès principal de la demeure se trouve au sud, où la porte d'entrée pouvait être protégée par un passage couvert longeant la façade sud de l'îlot. On ne sait rien sur l'organisation de son aile orientale qui est entièrement rebâtie, on a cependant repéré son emprise générale, car elle a fait l'objet d'une reconstruction complète vers le milieu du I<sup>er</sup> s.

- 25 En effet, la maison connaît alors une phase de restructuration importante. L'aile orientale est rebâtie au moyen de murs épais, désormais liés au mortier de chaux qui fait pour la première fois son apparition sur le site dans le domaine de l'architecture domestique. Elle présente alors quatre pièces d'inégales largeurs, la plus étroite étant par ailleurs située en contrebas. Elle est la seule à avoir conservé l'emplacement de son ouverture : le sol d'occupation des trois autres pièces a été entièrement détruit. Des indices nous ont conduits à imaginer qu'un programme de réaménagement de la cour intérieure avait été projeté, qui n'a finalement pas été réalisé comme prévu : il s'agissait vraisemblablement d'élargir la cour vers l'ouest.
- 26 Dans le troisième quart du I<sup>er</sup> s. (état C) (Fig. n°1 : Localisation des vestiges sur le plan d'ensemble du site d'Ambrussum0), la cour centrale conserve finalement la même surface qu'à la période précédente, mais se trouve désormais située en contrebas du niveau de circulation des portiques. Des murs de soutènement sont construits pour tenir les portiques nord et est. L'aile nord de la maison reste inchangée. On a, en revanche, profité des travaux de l'aile orientale pour agrandir la maison vers le sud, à l'emplacement du secteur 4. En regard de l'aile est, l'aile ouest est également rallongée vers le sud et le secteur 29 devient alors une véritable pièce. La grande pièce formée par les secteurs 12 et 13 perd sa banquette nord, mais reste ouverte sur les secteurs 14 et 19. Le secteur 8 reçoit une porte (PR 304) donnant à la maison un accès direct sur la voie Domitienne. L'altération la plus importante subie par la formule initiale du « modèle » retenu pour la période D est la création, à l'ouest de la cour, d'une grande pièce en lieu et place de la circulation sous auvent : un foyer dont la sole est formée de *tegulae* (FY 220) est implanté à la jonction des secteurs 9 et 14/19.
- 27 Dans la partie sud de la maison, l'accroissement des ailes est et ouest, ainsi que la construction d'un mur de clôture haut ménagent un espace découvert, une cour dont l'objectif semble être plutôt liée à des activités artisanales. Cette cour dessert aussi le



- secteur 4 par l'intermédiaire d'une sorte de sas (secteur 20). Nous sommes tentés de restituer, dans le secteur 22, une cage d'escalier destinée à desservir un étage couvrant au moins l'aile orientale de la maison, et prenant aussi accès depuis la cour sud. À l'extérieur de la maison, vraisemblablement protégée par un auvent, trouve place une activité liée à la métallurgie, matérialisée par un four (FR 388) et de nombreuses scories dans les couches situées à son contact. Un dépôt de scories est également à signaler dans l'angle sud-ouest du secteur 29.
- 28 Il apparaît, par ailleurs, que, dès les environs de 50, la maison présente une organisation bipartite : la moitié nord est dévolue à la partie résidentielle et domestique ; dans la moitié sud, autour d'un large espace découvert, s'organisent des activités artisanales. La jonction entre les deux parties ne semble pas avoir été véritablement prévue : une porte au sud de la cour relie cette dernière à la zone réservée aux activités artisanales, au moyen d'un escalier vraisemblablement en bois. La cour se trouve, en effet, en contrebas du reste de la maison, donc aussi des portiques, ce qui n'en facilite pas l'usage depuis la partie domestique pour laquelle le vide central fait surtout office de puits de lumière. Comme les maisons de l'*oppidum*, la maison du quartier bas paraît avoir rejeté ses communs autour d'une avant-cour. Mais ici, les accès à la partie résidentielle en sont nettement séparés. La moitié sud de la maison va également subir un réaménagement qui nous a conduits à créer une période C2. Mais celle-ci peut n'être, en fait, que le début de la phase de chantier de construction de la période B.
- 29 Vers 75, le plan de la maison subit diverses phases de réaménagements intérieurs qui vont amener une complexité de plus en plus importante dans l'organisation du bâti, sans jamais remettre en cause ses limites périmétriques. La pièce occupant l'ex-portique ouest se referme encore d'avantage, et la base d'un four dont le socle était constitué d'adobes et qui pouvait supporter un tanour était situé au fond de la pièce 14/19, dans l'angle sud-ouest du secteur. Cette structure a fait l'objet d'une fouille, étude et interprétation minutieuse par Claire-Anne de Chazelles aidée de Handi Gazzal. La pièce 6 est réduite au profit de la pièce voisine (P 7), et la diminution de son ouverture sud transforme sa physionomie. Elle cesse d'être une pièce en exèdre. En revanche, le recalibrage de l'ouverture conduit à la centrer sur l'axe généré par la cour centrale et son portique nord. Les pièces 6, 7 et 8 subissent alors un réaménagement de leurs seuils au moyen de planches de bois reposant sur les seuils de pierre précédents. L'aile ouest a été entièrement reconstruite après arasement du mur d'origine formant la façade sur voie Domitienne. Les secteurs 12 et 13 sont subdivisés, le premier, ouvert sur la rue, devenant indépendant de la maison. Une grande porte (PR 402) est alors ouverte sur la voie Domitienne.
- 30 Dans le dernier quart du I<sup>er</sup> s., la partie sud de la maison connaît aussi quelques transformations. Dans l'état B1, il s'agit surtout de la création d'une pièce construite en partie sur la cour sud (secteur 15). Dans l'état B2, le secteur 20 disparaît et un foyer formé des restes de deux tanours (FY 307) est installé dans le secteur 4. Un couloir est construit au détriment du secteur 15, assurant la desserte de la cour intérieure vers la cour sud au moyen d'une circulation « en site propre ». Le secteur 17 reçoit une fosse (FS 325) dont le comblement était rempli de scories, et dont la fonction semble être liée à une activité métallurgique.
- 31 Dans la cour 11, l'état B est scellé par l'épandage d'un épais remblai qui a livré une grande quantité de céramiques caractéristiques du premier quart du II<sup>e</sup> s. Il se pourrait donc

qu'un abandon prolongé soit intervenu entre les états B et A, ce dernier étant daté par les céramiques de façon plus lâche (première moitié du II<sup>e</sup> s.)

- 32 La cour finit alors par perdre la totalité de son portique pour devenir une vaste aire découverte d'une superficie d'environ 45 m<sup>2</sup> dans laquelle des auvents en appentis trouvent place durant la période A2. Les pièces 6 et 7 sont réunies, ce qui change complètement la morphologie du corps principal de logis : un « modèle » (ou plutôt un mode d'organisation des fonctions d'habitat) paraît avoir vécu et laisse désormais la place à autre chose ; les vastes espaces couverts et non clos à fonction essentielle de desserte ne semblent plus avoir la faveur.
- 33 Les autres transformations s'accomplissent dans un ultime agrandissement de l'aile ouest en direction du sud, sans que l'on en comprenne précisément le fonctionnement. La morphologie générale de l'aile ouest reste inchangée par rapport à ce qu'elle était durant la période B. La séparation entre le nord et le sud de la maison s'accroît à un point tel que l'on se demande s'il ne s'agit pas à cette époque de deux unités indépendantes l'une de l'autre et pouvant être occupées par des familles différentes. Un indice supplémentaire réside peut-être dans le fait que l'activité métallurgique est transportée dans la partie nord de la maison, dans le secteur 8, où deux fosses dont le comblement était rempli de scories et de charbons de bois ont été retrouvées (FS 303 et FS 305).

## La périphérie de l'habitat (zones 10, 11 et 13)

- 34 Les fouilles et sondages pratiqués à l'est de la zone 9 (Fig. n°2 : Plan du quartier central de la station routière) fournissent des renseignements sur l'évolution de cette partie basse depuis au moins la création de la station et jusqu'après son abandon. On en donne ici les principaux résultats en suivant un ordre chronologique.
- 35 Dans la zone 11, on a reconnu, au-dessus d'alluvions contenant un peu de matériel du I<sup>er</sup> s. avant notre ère, une aire cultuelle qui présente trois états inscrits dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. avant notre ère et le I<sup>er</sup> s. de notre ère. Le plus ancien, reconnu seulement sur quelques mètres carrés, se caractérise surtout par le mobilier votif (trente-six monnaies, cinq fibules, des gobelets). Au cours de l'époque augustéenne, une phase de construction organise l'espace autour d'un autel bâti et la nature des offrandes se diversifie, notamment par le dépôt de plusieurs *ex voto* en pierre. L'état le plus récent, où les offrandes sont plus rares, se présente comme un enclos dont la structure principale demeure l'autel bâti. Il est possible qu'en ce lieu ait été honorée la déesse Fortuna si, du moins, l'autel votif que lui a dédié Petale Antonia (Manniez, Yves ; Mathieu, Véronique ; Depeyrot, Georges. 1998.) et qui a été retrouvé non loin de là dans le comblement du puits de la zone 10, était bien à l'origine destiné à cette aire cultuelle.
- 36 Dans le deuxième quart du I<sup>er</sup> s. de notre ère, les sols de la maison de la zone 9 (état D) sont à une altitude moyenne de 13,70 m NGF alors que le sol équivalent dans la zone 11 offre une légère pente entre 12,60 m et 12,40 m. La construction de cette maison sur un épais remblai a donc procédé d'une volonté d'isoler l'habitat de la berge et de le protéger des crues du Vidourle. Vers le milieu du I<sup>er</sup> s., on a renforcé cette protection, d'abord en rebâtissant l'aile orientale de la maison et en donnant une épaisseur remarquable à sa façade désormais édifiée au mortier de chaux, ensuite en épaulant cette façade, dans le secteur 1 de la zone 10, avec une sorte de bastion (SB 173). On a observé, grâce à des traces d'arrachement, qu'à l'origine, ce mur de façade qui formait soutènement se

prolongeait vers le nord-ouest, obligeant sans doute la ruelle 13 à tourner dans cette direction. À cette période, l'îlot 5 n'était donc pas plus profond que la maison 9 et ne comportait pas encore d'arrière-cour, ce qui explique aussi la vulnérabilité aux crues de la zone 9.

- 37 C'est vraisemblablement avant la fin du I<sup>er</sup> s. que la ruelle de la zone 13 a été prolongée pour donner accès aux zones 10 et 11, peut-être en raison de l'extension de l'îlot 5. Cet espace où l'aire cultuelle est en voie d'abandon reçoit des équipements tels qu'un puits et un bâtiment à large ouverture qui s'appuie au bastion et à la façade de la maison 9.
- 38 Ce n'est que dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. que se constitue la terrasse formant la zone 10 après reprise du cuvelage du puits et apport de remblais. Ces aménagements entraînent la destruction partielle du bâtiment qui occupait le sud de la zone 10 et dont le niveau d'abandon a livré un abondant mobilier contemporain de celui de la cour de la zone 9 (premier quart du II<sup>e</sup> s.). La ruelle est alors pourvue, jusqu'à l'angle de la zone 10, d'un caniveau bâti qui est prolongé par un fossé en direction du fleuve.
- 39 En contrebas du mur épais qui lui sert de limite du côté de la berge (zone 10), des témoins d'une réoccupation datée de la seconde du IV<sup>e</sup> s. (céramiques à pisolithes, claire D, cinquante-neuf monnaies étudiées par Georges Depeyrot) ont été mis au jour à l'intérieur de structures de facture grossière et à proximité d'un puits dont le comblement est contemporain de l'abandon définitif de la zone. Ce petit établissement devait abriter une activité de récupération, transformation et vente des matériaux de construction [(Manniez, Yves ; Mathieu, Véronique ; Depeyrot, Georges. 1998.) et (Forest, Vianney. 1998.)].

## L'évolution de la berge du Vidourle (zones 15 et 16)

- 40 Les coupes pratiquées jusqu'à une profondeur de 5,50 m, à quelques dizaines de mètres en amont du pont romain ont révélé dix-sept phases dans l'évolution paléohydrologique du Vidourle depuis la fin de la période protohistorique. L'étude de la géométrie et de la granularité des formations sédimentaires effectuée en périphérie de la station routière, jusque dans le lit mineur du Vidourle, a notamment montré l'existence de quatre phases de dérèglement hydrologique pendant l'Antiquité. Entre ces épisodes de forte activité fluviale et de décharge sédimentaire abondante, s'observent des phases d'encaissement et d'assèchement importants des lits fluviaux, le plus souvent associés au développement des processus pédologiques dans la plaine alluviale.
- 41 La première « crise » correspond à une phase d'exhaussement de la plaine alluviale à la fin du II<sup>e</sup> s. av.J.-C. ; elle ne semble pas associée à une remontée durable des aquifères, mais plutôt à des épisodes de crue de faible énergie ; cet épisode est encore peu attesté dans le sud de la France. La seconde est associée à une remontée durable des aquifères et à des écoulements fluviaux réguliers d'après les indices pédologiques et palynologiques ; elle est à placer pendant la période augustéenne, sans doute entre 30 et 10 av.J.-C., d'après les informations archéologiques recueillies lors de la fouille de l'habitat. La troisième crise, de loin la plus spectaculaire dans les enregistrements sédimentaires de la plaine, est aussi la plus contraignante pour la communauté riveraine d'*Ambrussum*. Elle s'amorce au cours du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. et se poursuit dans le II<sup>e</sup> s. Les premiers résultats palynologiques (A. Lopez Saez) révèlent notamment qu'au cours du Haut-Empire, le taux d'anthropisation et de défrichement du milieu fluvial et de ses environs plus ou moins

proches est maximal ; les sols apparaissent le plus souvent mal protégés, ce qui permet aux processus d'érosion de bien s'exprimer et conduit à amplifier les phénomènes de crue. La dernière crise antique se situe sans doute à la charnière Antiquité tardive – haut Moyen Âge ; elle suit une période de fort ralentissement de l'activité alluviale au cours du IV<sup>e</sup> s. et du début du V<sup>e</sup> s., associée au développement des processus pédologiques et à l'encaissement du lit fluvial. Ses caractéristiques sont assez semblables à celles du Haut-Empire. Elles correspondent à une forte augmentation de la charge solide et à l'existence de décharges saisonnières. Une date radiocarbone effectuée sur un lit de petits charbons repéré dans la partie supérieure des dépôts de crue indique les VII<sup>e</sup> s. et VIII<sup>e</sup> s. de notre ère (Lyon : 1265 BP ± 65 BP). Enfin, plus près de nous, est très clairement enregistrée la période de dérèglement hydrologique correspondant à la fin du Moyen Âge et aux Temps Modernes (plus de deux mètres de dépôts alluviaux !). Elle se marque également par une augmentation de l'indice de granularité des alluvions (plus forte compétence des flux hydriques).

- 42 Ces sondages ont également révélé la présence d'une implantation humaine précoce dans la basse plaine du Vidourle au cours de la période protohistorique. On connaissait déjà l'existence de tombes associées à un paléosol alluvial anthropisé dans la première moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Les indices archéologiques recueillis dans la zone 16 indiquent que l'implantation dans le lit du Vidourle, au pied de l'*oppidum*, est encore plus précoce (milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.) et qu'elle ne semble pas négligeable (construction d'un mur appareillé, existence de fosses et de sols d'occupation, présence de fragments de chenets zoomorphes parmi le mobilier recueilli, etc.). Les marqueurs morphosédimentaires et pédologiques révèlent qu'elle se produit au moment où les lits fluviaux sont extrêmement encaissés, sans doute de manière plus marquée encore qu'aujourd'hui (la nappe alluviale estivale est encore plus haute que les premiers niveaux d'occupation protohistoriques). La plaine présente alors un drainage naturel et une stabilité importants qui favorisent la colonisation des berges du Vidourle jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.
- 43 (Raynaud, Claude. 1986.) ; (Fiches, Jean-Luc. 1998.) ; (Fiches, Jean-Luc. 1997.) ; (Fiches, Jean-Luc. 1996.) ; (Clément, Pierre Alexandre ; Peyre, Alain. 1992.).

---

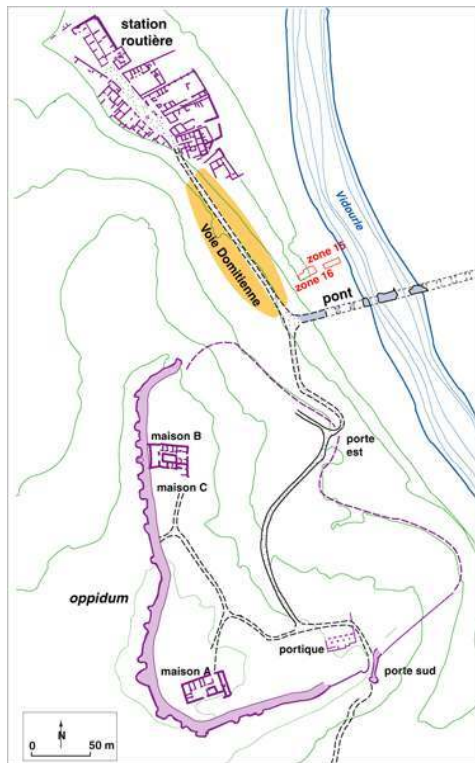
## BIBLIOGRAPHIE

- Nickels, AndréGutherz, XavierColin, Marie-Geneviève. 1987-1988 : « Languedoc-Roussillon », *Gallia informations*, Préhistoire et histoire, 1, p. 213-278.
- Fiches, Jean-Luc (dir.). 1989 : « L'Oppidum d'*Ambrussum* et son territoire, fouilles au quartier du Sablas, Villetelle, Hérault : 1979-1985 », Paris, Éd. Du CNRS, *Monographie du CRA*, 2, 286 p.
- Anderson, K.Brandt, R.V.Orbons, J. . 1994 : « L'apport des études géophysiques quant à l'orientation et à la gestion des fouilles archéologiques », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 56, p. 39-44.
- Mathieu, Véronique. à paraître : *Approche métrologique du quartier central de la station routière d'Ambrussum (Villetelle, Hérault)*.

- Raynaud, Claude. 1986 : « Céramiques du début du III<sup>e</sup> siècle dans le quartier bas d'Ambrussum (Villetelle, Hérault) », Laboratoire de céramologie de Lyon, *Figlina*, 7, p. 51-64.
- Bouet, Alain. 1996 : *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, Thèse dactylographiée, université Aix-Marseille I, Aix-en-Provence (À paraître aux Éditions de l'École française de Rome).
- Fiches, Jean-Luc (dir.). 1989 : « L'Oppidum d'Ambrussum et son territoire, fouilles au quartier du Sablas, Villetelle, Hérault : 1979-1985 », Paris, Éd. Du CNRS, *Monographie du CRA*, 2, 286 p.
- Fiches, Jean-Luc. 1996 : *Ambrussum : Une étape de la voie Domitienne en Lunellois*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 95 p.
- Manniez, YvesMathieu, VéroniqueDepeyrot, Georges. 1998 : « La récente découverte d'une installation de l'Antiquité tardive sur le site d'Ambrussum (Villetelle, Hérault) », I. Étude archéologique, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 31, p. 193-215, 14 fig.
- Manniez, YvesMathieu, VéroniqueDepeyrot, Georges. 1998 : « La récente découverte d'une installation de l'Antiquité tardive sur le site d'Ambrussum (Villetelle, Hérault) », I. Étude archéologique, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 31, p. 193-215, 14 fig.
- Forest, Vianney. 1998 : « La récente découverte d'une installation de l'Antiquité tardive sur le site d'Ambrussum (Villetelle, Hérault) ». II, Étude des faunes, *Revue archéologique de Narbonnaise*, 31, p. 217-232, 11 tabl.
- Raynaud, Claude. 1986 : « Céramiques du début du III<sup>e</sup> siècle dans le quartier bas d'Ambrussum (Villetelle, Hérault) », Laboratoire de céramologie de Lyon, *Figlina*, 7, p. 51-64.
- Fiches, Jean-Luc. 1998 : « Ambrussum, l'équipement d'une station », in Arnaud Pascal, Counillon Patrick (éds.), *Geographica historica : séminaire Bordeaux, 1994-1995, Bordeaux-Nice*, Talence, Ausonius Publications, Etudes, Ausonius, 1283-2200, 2, p. 239-253.
- Fiches, Jean-Luc. 1997 : « Le relais d'Ambrussum, de l'oppidum au Puech des Mourgues », in Castellvi Georges, Comps Jean-Pierre, Kotarba Jérôme, Pezin Annie, *Voies romaines du Rhône à l'Ebre : via Domitia et via Augusta*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, Documents d'Archéologie française, 61, p. 60-68.
- Fiches, Jean-Luc. 1996 : *Ambrussum : Une étape de la voie Domitienne en Lunellois*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 95 p.
- Clément, Pierre AlexandrePeyre, Alain. 1992 : *La voie Domitienne : de la Via Domitia aux routes de l'an 2000*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, Max Chaleil éd, p. 63-64 et p. 73-76.

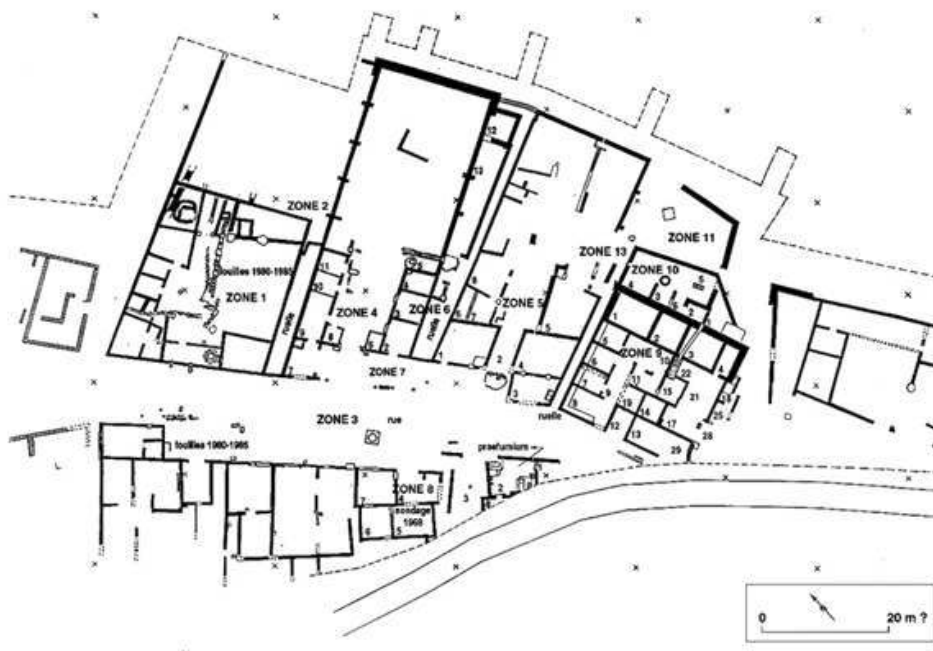
## ANNEXES

Fig. n°1 : Localisation des vestiges sur le plan d'ensemble du site d'Ambrussum



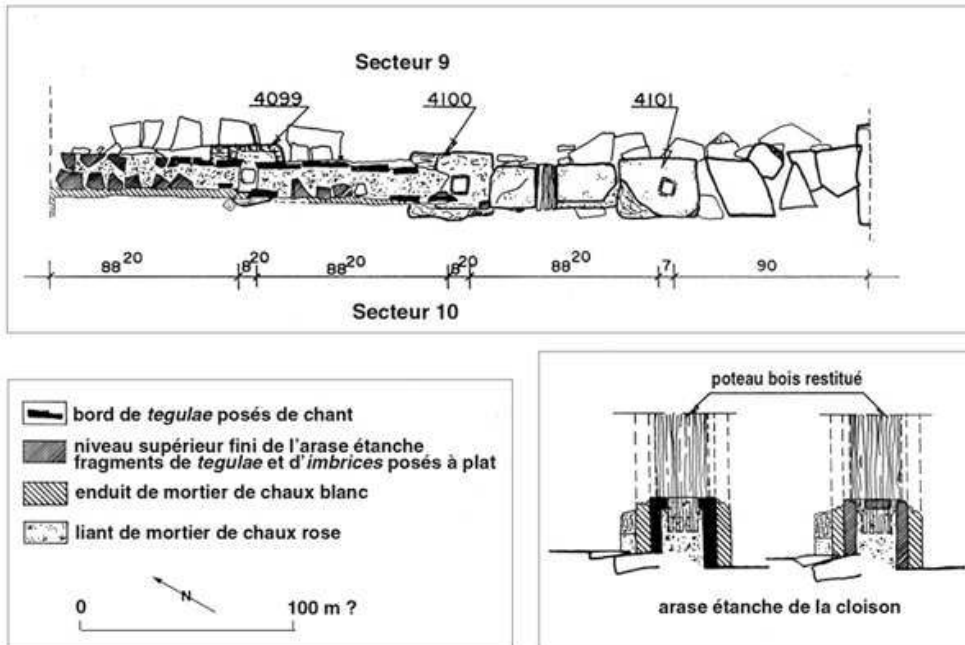
Auteur(s) : Mathieu, Véronique ; Paillet, Jean-Louis. Crédits : ADLFI - Mathieu, Véronique ; Paillet, Jean-Louis (2003)

Fig. n°2 : Plan du quartier central de la station routière



Auteur(s) : Mathieu, Véronique ; Paillet, Jean-Louis. Crédits : ADLFI - Mathieu, Véronique ; Paillet, Jean-Louis (2003)

Fig. n°3 : Relevé d'une cloison en pans de bois dans la zone 4



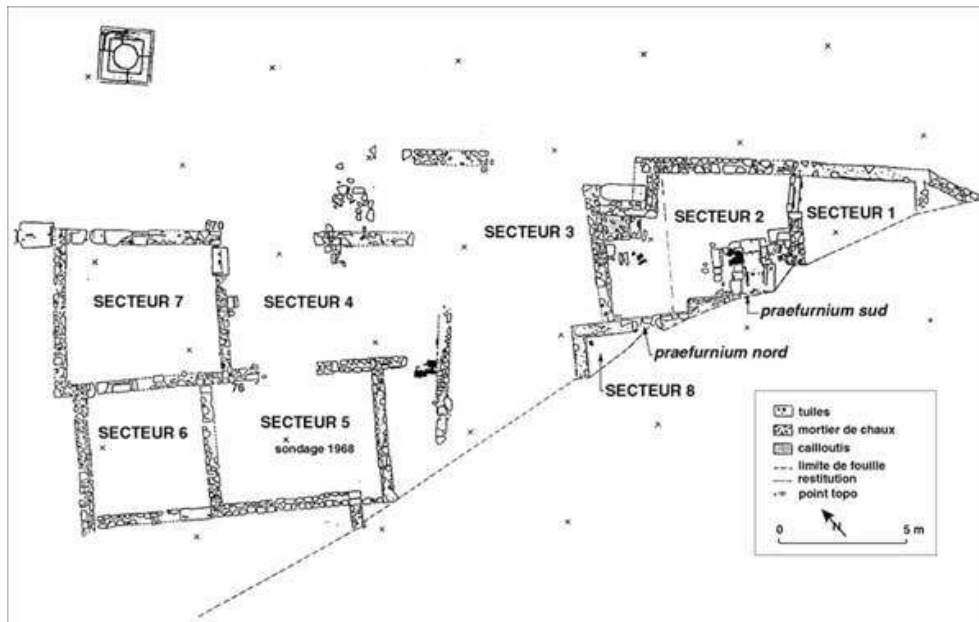
ADLFI (2003)

Fig. n°4 : Négatif d'un dormant de porte dans la zone 4



Auteur(s) : Mathieu, Véronique. Crédits : ADLFI - Mathieu, Véronique (2003)

Fig. n°5 : Plan en pierre à pierre de la zone 8



Auteur(s) : Mathieu, Véronique ; Paillet, Jean-Louis. Crédits : ADLFI - Mathieu, Véronique ; Paillet, Jean-Louis (2003)

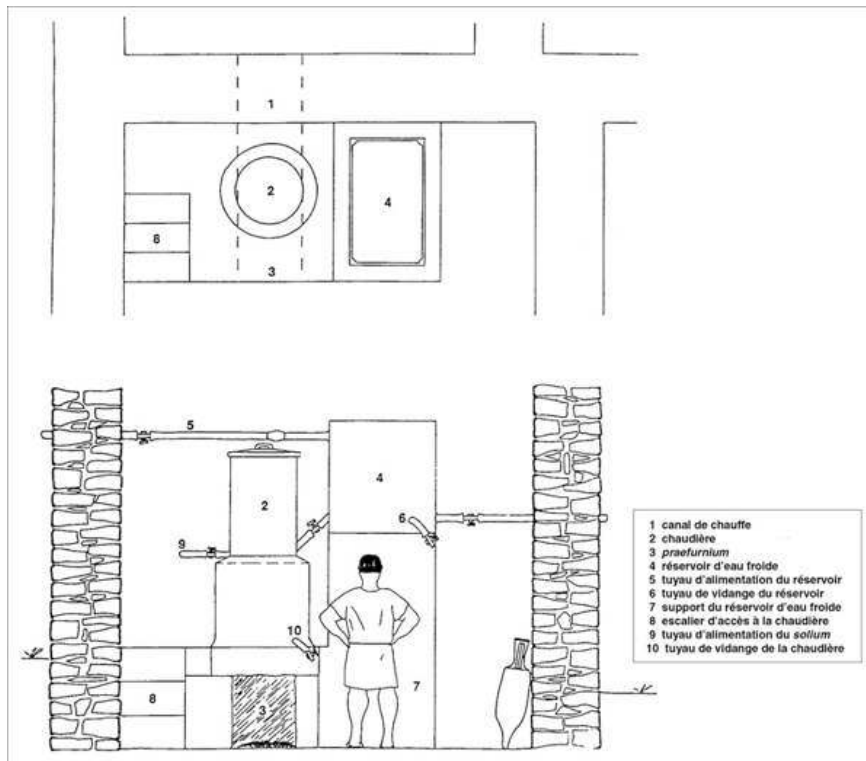
Fig. n°6 : Base de margelle monolithique du puits situé sur la voie Domitienne



Auteur(s) : Manniez, Yves. Crédits : ADLFI - Manniez, Yves (2003)



Fig. n°7 : Restitution d'un praefurnium à canal de chauff



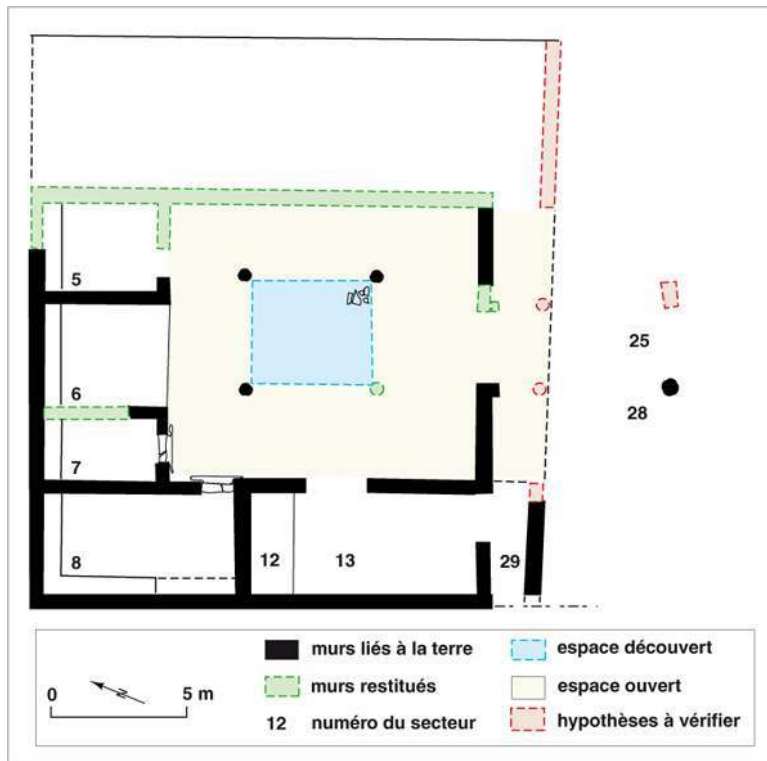
Auteur(s) : Bouet, Alain. Crédits : ADLFI - Bouet, Alain (2003)

Fig. n°8 : Gueule du praefurnium nord



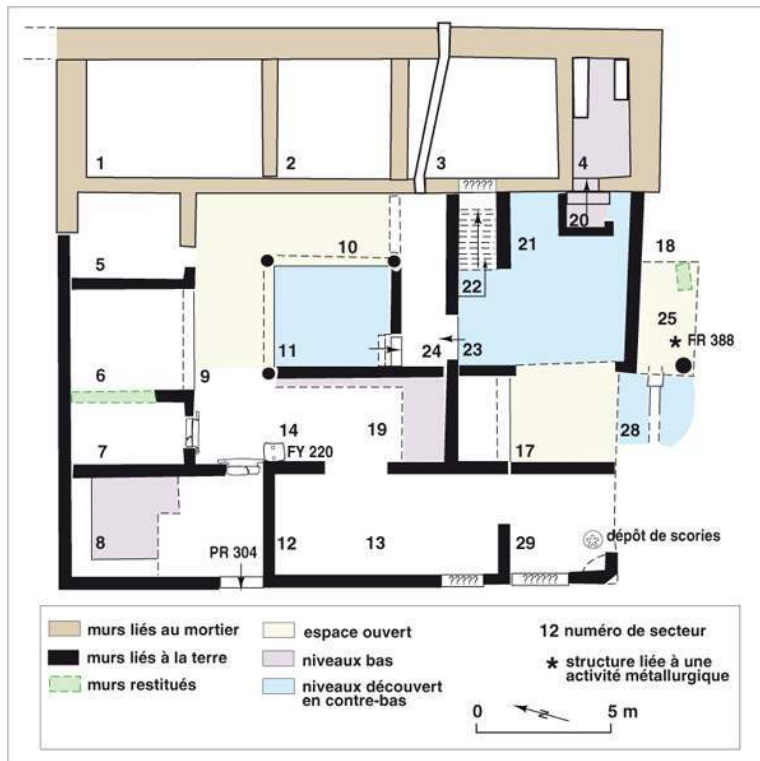
Auteur(s) : Manniez, Yves. Crédits : ADLFI - Manniez, Yves (2003)

Fig. n°9 : Plan de l'état D de la zone 9



Auteur(s) : Mathieu, Véronique ; Manniez, Yves ; Fiches, Jean-Luc. Crédits : ADLFI - Mathieu, Véronique ; Manniez, Yves ; Fiches, Jean-Luc (2003)

Fig. n°10 : Plan de l'état C 1 de la zone 9



Auteur(s) : Mathieu, Véronique ; Fiches, Jean-Luc ; Manniez, Yves. Crédits : ADLFI - Mathieu, Véronique ; Fiches, Jean-Luc ; Manniez, Yves (2003)

## INDEX

**Index chronologique** : Antiquité romaine

**opération** Fouille programmée (FP)

**Index géographique** : Languedoc-Roussillon, Hérault (34), Villetelle

## AUTEURS

**JEAN-LUC FICHES**

CNRS

**YVES MANNIEZ**

INRAP